

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 28 JUILLET 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Didier ARDEVOL

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 juillet 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Marsac-en-Livradois.

Délibération n°1

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

I. BUDGET PRINCIPAL 401

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 6 868 €

Fonctionnement :

ECRITURE D'EQUILIBRE : ➤ 022 – Dépenses Imprévues ➤ - 6 868 €

Administration générale :

+ 2 318 € compte 65541 MSAP Viverols

Déficit de 2 318 €

Pôle STE

+ 14 300 € compte 6156 service Parc Auto

Déficit de 14 300 €

Pôle CSV

Service : FESTIVAL MONTPELOUX – Fonction 33

+ 3 800 € compte 6232

Déficit de 3 800 €

Service : EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE – Fonction 33

+ 400 € 6232

Déficit de 400 €

Service : SAISON CULTURELLE – Fonction 33

+ 3 700 € compte 6232

-14 500 € compte 6238

Excédent de 10 800 €

Service ACTIONS PATRIMOINE – Fonction – 33

+ 200 € compte 6232

Déficit de 200 €

AR Prefecture

063-200070761-20220728-2022_28_07_01-DE

Reçu le 29/07/2022

Publié le 29/07/2022

Service LECTURE PUBLIQUE AMBERT – Fonction 321

+ 4 000 € compte 60632

+ 300 € compte 6232

Déficit de 4 300 €

Service LECTURE PUBLIQUE CUNLHAT – Fonction 321

+ 500 € compte 60632

+ 200 € compte 6232

Déficit de 700 €

Service LECTURE PUBLIQUE HAUT-LIVRADOIS – Fonction 321

+ 500 € compte 60632

+ 200 € compte 6232

Déficit de 700 €

Service LECTURE PUBLIQUE VERTOLAYE – Fonction 321

+ 500 € 60632

+ 400 € 6232

Déficit de 900 €

Service Piscine

- 15 000 € compte 60632

Excédent de 15 000 €

Service LECTURE PUBLIQUE ARLANC – Fonction 321

+ 500 € au compte 60632

+ 200 € au compte 6232

Déficit de 700 €

Service LECTURE PUBLIQUE VALLEE DE L'ANCE – Fonction 321

+ 500 € au compte 60632

+ 200 € au compte 6232

Déficit de 700 €

Service LECTURE PUBLIQUE GRAND RESEAU – Fonction 321

+ 500 € au compte 60632

+ 200 € au compte 6232

Déficit de 700 €

Service ECOLE DE MUSIQUE – Fonction 311

+ 200 € au compte 6232

Déficit de 200 €

PÔLE EJE

+ 2 750.00 € au 673 service Crèche Arlanc

Déficit de 2 750 €

AR Prefecture

063-200070761-20220728-2022_28_07_01-DE
Reçu le 29/07/2022
Publié le 29/07/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global d'investissement avant équilibre : 36 749.56 €

Investissement :

ECRITURE D'EQUILIBRE : ➤ 020 – Dépenses Imprévues ➤ - 36 749.56 €

Administration générale :

Apurement du compte 1069 pour passage M57

+ 16 362.56 € compte 1068 en dépense d'Investissement

Déficit de 16 362.56 €

Pôle EJE

Opération 130 : Maison de l'Enfance Eglisolles

+ 1 491.00 € au 2315 (Intervention Fougereuse pour les volets)

Déficit de 1 491.00 €

Opération 302 : ALSH Arlanc

+ 20 000.00 € au 2313 (suivant estimatif service bâtiment)

+ 5 000.00 € au 2188 (matériel éducatif et mobilier)

+ 3 120.00 € au 2313 (Autorisation de travaux et accessibilité)

Recettes :

+ 20 000.00 € au 1388 (80% subvention CAF sur le montant H.T.)

Déficit de 8 120 €

Opération 307 : Maison de l'Enfance Cunlhat

+ 16 276.00 € au 2315 (changement CTA + Rideaux anti-feu + fournitures)

Recettes :

+ 5 500.00 € au 1388 (40% sur le H.T.)

Déficit de 10 776 €

Pôle Economie

Opération 290 – Auberge des Supeyres

- 360 € au compte 2313

Opération 194 – Gite de Groupe des Pradeaux

+ 360 € au compte 2313

Neutre

II - BUDGET ORDURES MENAGERES 430 (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent Global d'investissement avant équilibre : Neutre

Opération 185 – Equipements de collecte et de déchetteries

- 50 000 € au compte 2188

Excédent de 50 000 €

AR Prefecture

063-200070761-20220728-2022_28_07_01-DE

Reçu le 29/07/2022

Publié le 28/07/2022

Opération 182 - Acquisition de Véhicule

+ 50 000 € au compte 2182

Déficit de 50 000 €

BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES 423 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent Global de fonctionnement avant équilibre : 81 577 € (suréquilibre de fonctionnement de 31 577 €)

Fonctionnement :

ECRITURE D'EQUILIBRE : ➤ 023 – Virement à la section d'investissement ➤ + 50 000 €

+ 92 520 € compte 775 service Cave à Vin – Cession bâtiment

Excédent de 92 520 €

+ 500 000 € compte 707 service Station-Service de Marat – Vente de carburant

Excédent de 500 000 €

+ 4 843 € compte 615228 service Station ST-Anthème - Passage éthanol

Déficit de 4 843 €

+ 500 000 € compte 60221 service Station Marat - Achat carburant

Déficit de 500 000 €

+ 1 000 € compte 6061 service Station Marat - Eau/électricité

Déficit de 1 000 €

+ 500 € compte 6064 service Station Marat - Fournitures administratives

Déficit de 500 €

+ 1 000 € compte 6156 service Station Marat - Maintenance

Déficit de 1 000 €

+ 100 € compte 6256 service Station Marat - Frais de mission

Déficit de 100 €

+ 500 € compte 6262 service Station Marat - Téléphonie

Déficit de 500 €

+ 3 000 € compte 6413 service Station Marat - Frais de personnel

Déficit de 3 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global d'investissement avant équilibre : 50 000 €

Investissement :

ECRITURE D'EQUILIBRE : ➤ 021 – virement de la section de Fonctionnement ➤ + 50 000 €

AR Prefecture

063-200070761-20220728-2022_28_07_01-DE

Reçu **OPERATION 102 - Station Marat - Avenant et Auvent**

Publié le 09/07/2022
50 000 € au compte 2315

Déficit de 50 000 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

